

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT
REALISANT DES EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

COVEA RISKS atteste que :

ECR
MR CHRISTIAN ROUSSELLE
3 RUE ENGUERRAND
BP 20014
80097 AMIENS CEDEX 3

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 112786500 et garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et expertise désignées dans le tableau ci-dessous :

La garantie du contrat porte exclusivement :

- sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous:
- et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.

NATURE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSUREES PAR LE CONTRAT

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante,
- Etat de l'installation intérieure de gaz,
- Etat des risques naturels, sismiques et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Audit de conformité des réseaux autonomes d'assainissement des bâtiments à usage collectif ou individuel,
- Mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez »,
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété,
- Diagnostic Technique Immobilier Loi SRU :
 - Etat apparent de la solidité du clos et du couvert,
 - Etat des conduites et canalisations collectives ainsi que des équipements communs de sécurité,
- Certificats de conformité de logements décents
- Etats des lieux relatifs à la conformité aux normes de surface et d'habitabilité (prêt à taux 0%),
- Conformité des installations d'eau de consommation (plomb dans l'eau),
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et parasites du bois dans le bâtiment,
- Vérification de la conformité du dispositif de sécurité des piscines à usage privé,
- Valeur vénale,
- Mise en sécurité des installations électriques dans l'habitat,
- Expertise amiable et judiciaire dans les domaines désignées ci-dessus,
- Expertise judiciaire immobilière et dans le domaine de la construction,
- Sécurité piscine

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 305.000 EUR par sinistre et à 500.000 EUR pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 01/07/2011 au 30/06/2012 ne peut engager COVEA RISKS en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Clichy, le 09/08/2011

L'assureur **COVEA RISKS**
OC Bâtiments et Travaux Publics
19, 21 allées de l'Europe
92616 CLICHY Cedex
Tél. 01 57 64 30 00